

DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Arrondissement de Torcy

MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris - 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Téléphone : 01 64 42 83 00
Courriel : contact@mairie-gretz.fr

DÉCISION N° 002025_076

OBJET : Contrat de service ARPEGE CT00004247 – Abonnement et Maintenance du logiciel ESPACE CITOYENS PREMIUM (Abonnement Démarches Familles- Maintenance Démarches Familles et Maintenance Interface PAYFIP régie)

Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu l'article R 2122-8 du Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 02020_06 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire en application de l'article L 2122-22, L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la proposition de contrat émise par la société ARPEGE pour l'abonnement et la maintenance du logiciel ESPACE CITOYENS PREMIUM pour les deux modules Démarches Familles et Interface PAYFIP régie,

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de la Commune,

Considérant qu'il relève de la compétence de Monsieur le Maire de procéder à la signature de ce contrat.

DÉCIDE :

Article 1 : D'accepter et de signer la proposition de la société ARPEGE situé au 13 rue de la Loire – CS 23619 – 44236 SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE CEDEX

Article 2 : Le montant du contrat s'élève à 3 347,35 € HT par an, soit 4 016,82 € TTC par an.

Article 3 : Le présent contrat est signé pour une durée de 60 mois, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Envoyé en préfecture le 15/10/2025

Reçu en préfecture le 15/10/2025

Publié le **17 OCT. 2025**

ID : 077-217702158-20251014-002025_076-AU



Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise à :

- ➔ Monsieur le Préfet de Seine et Marne
- ➔ Monsieur le Trésorier Principal
- ➔ La société Arpège



Fait à Gretz-Armainvilliers, le 14 octobre 2025

Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN